

# Compte-Rendu du 1er Conseil d'École

**Présents mardi 19 octobre 2023 – Ecole Primaire de Labergement-lès-Seurre**

---

Représentants de la municipalité: Mme DUFOUR (maire de la commune), Mme BIDAULT, adjointe, chargée des affaires scolaires

Délégué Départemental de l'Éducation Nationale :

Équipe enseignante : DESFETE Séverine  
OPSOMER Aurélie  
MAUCHAND Sandrine  
TILLIER Séverine

Représentants des parents d'élèves: Mme Elodie GIRARDOT, Mme Marie DA COSTA, Mme Anaïs LEONI , Mme Céline SUDOUR, Mme Elsa LALOUA M. Renaud LUCOTTE ,

Personnes excusées: Mme OUDON (IEN), M. BONNAVAUD (DDEN), Mme DOMIS et Mme LAURENT (RASED), Mme THOMASSE Lucie (enseignante), Mme GAUDIN Valérie (Atsem).

## **Présentation des représentants de parents élus: composition et rôle du Conseil d'École**

---

→ **Élections du 13/10/23 :**

Nombre d'inscrits :118  
Nombre de votants : 76  
Nombre de suffrages valablement exprimés : 71  
Taux de participation : 64,41 %

→ **Composition des représentants de parents d'élèves élus pour l'année scolaire 2023-2024:**

- Titulaires : Mme Elodie GIRARDOT, Mme Marie DA COSTA, Mme LEONI Anaïs, Mme Céline SUDOUR  
- Suppléants: M. Renaud LUCOTTE, Mme Elsa LALOUA

→ **Rôle des représentants de parents d'élèves**

Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière de cette instance : ils ont une voix délibérative. Dans les écoles, les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte notamment le projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants,...).

Les représentants de parents d'élèves sont élus au conseil d'école en nombre égal à celui des classes de l'école (et autant de suppléants).

→ **Prochaines élections**

La modification de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 13 mai 1985, nous permet aujourd'hui de vous demander le vote exclusivement par correspondance pour l'année prochaine (2024-2025).

→ **vote favorable.**

La loi 2021-1716 d 21 décembre 2021 prévoit la possibilité pour le directeur d'école de recourir au vote par voie électronique pour l'élection des représentants de parents d'élèves après avoir consulté le conseil d'école. Lorsque la modalité du vote électronique est retenue, il appartient aux écoles de recourir aux services d'un prestataire de leur choix fournissant une solution technique de vote électronique par internet. Les communes doivent être étroitement associées au regard de l'enjeu de financement de cette mesure.

Dans notre commune rurale, derrière l'enjeu écologique de réduction de papier, le vote par correspondance reste assez mobilisateur 64,41% de vote. Il ne nous paraît pas nécessaire de recourir à cette modalité de vote. Avis du conseil d'école : vote défavorable

## **Bilan de la rentrée**

### **Effectifs, carte scolaire**

Au 19/10/2023\_: 74 élèves

- 7 PS + 10 MS = 17

- 13 GS + 7 CP = 20

- 4 CE1 + 12 CE2 = 16

- 8 CM1 + 13 CM2 = 21

Prévisions pour la rentrée scolaire 2024-2025 :

8 PS + 7 MS + 10 GS + 13 CP + 7 CE1 + 4 CE2 + 12 CM1 + 8 CM2 soit 69 élèves

25 élèves maternelles et 44 élèves élémentaires.

Nous annonçons un effectif prévu en baisse.

### **Bilan financier de la coopérative:**

☛ Bilan financier au 31/08/2023 :

**Au 31/08/23 = + 5 850,85 € pour l'ensemble de l'école Primaire**

Mme DESFETE est la mandataire de la coopérative scolaire.

☛ Bilan financier année scolaire 2022-2023

Mandataire : Séverine DESFETE

Monnaie affichée : Euro (€). Le cahier de l'année 2023 - 2024 n'est pas clos.

Compte de fonctionnement général du 1 <sup>er</sup> .01 au 31.12.2023					
CHARGES			PRODUITS		
6070 0008	Achat d'objets à revendre	2 735,55	7070 0008	Vente d'objets	2 278,09
6168 1008	Assurances	187,52	7080 0008	Activités éducatives	3 433,60
6181 0008	Activités éducatives	7 200,84	7410 0008	Subventions des collectiv.locales	1 263,00
6270 0008	Frais bancaires	9,00	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisation à l'OCCE 21	0,00	7551 1008	Subventions d'associations	0,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	0,00	7562 0008	Participation des familles	1 550,00
6800 0008	Biens durables	0,00	7700 0008	Recettes exceptionnelles	0,00
Total des charges (A) :		10 132,91	Total des produits (B) :		8 524,69
Résultat de l'année 2023 (B-A) (+/-) : -1 608,22					

### **Charges :**

Objets à revendre : photos individuelles et photos de classes, chocolats.

Activités éducatives : jeux, abonnements magazines, sorties scolaires (voyage avec nuitées, fin d'année), kermesse, dépenses animaux.

### **Produits**

Vente d'objets : photos, chocolats, fromages

Activités éducatives : kermesse, Noël

Utilisation subvention mairie : sorties scolaires, renouvellement informatique

Participation des familles : cotisation coopérative et participation aux sorties scolaires

3 Chèques n'étaient pas encore encaissés au 31/08 : 288 € Jumble (structures gonflables), 23,98€ activités éducatives, 290,40€ Brasserie des ducs. Ces derniers nous ont informés en septembre que leur banque avait

égaré notre chèque. L'OCCE traite notre dossier.

#### Actions coopératives 2023-2024

Dépenses		Recettes	
- Adhésion OCCE	188	- Dons familles	695€
- Achats pédagogiques	516		
- Achats pharmacie	86		
- Cotisation SACEM	136		
	926 €		695 €

## Organisation de l'école

### Présentation du DDEN

Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale est un membre du Conseil d'École. Il est l'intermédiaire entre la mairie et l'école lorsque cela est nécessaire. Il s'intéresse à la vie de l'école, au bien-être des élèves, de tout ce qui concerne l'école excepté à la pédagogie mise en place.

**Le RASED (secteur de Seurre):** est constitué d'un maître E, Mme DOMIS, et d'une psychologue scolaire, Mme LAURENT, présentes à mi-temps sur le secteur de Seurre. Elles interviennent après la demande de l'enseignante et/ou de la famille, après information et accord des familles.

### Organisation de la semaine

L'école suit le régime dérogatoire pour une semaine organisée sur 4 jours, 8 demi-journées. Cette année encore, la dérogation pour maintenir ce rythme doit être votée.

**Validation et vote par le Conseil d'École : Favorable**

### Règlement intérieur

☛ L'avenant au règlement-type : règlement intérieur de l'école est modifié.

Validation et vote par le Conseil d'École : tous votent pour ce règlement intérieur.

Le règlement a été distribué en début d'année aux familles, l'avenant sera affiché dans les deux porte-affiches. Les annexes sont affichées à l'école et consultables sur le site internet de l'école (<http://ele-labergement-les-seurre-21.ec.ac-dijon.fr/>) ou sur demande par les familles.

### Activités Pédagogiques Complémentaires

☛ Organisation: 2 X 45 minutes par semaine pendant 24 semaines (soit 36h devant les élèves).

☛ Les APC se déroulent le lundi et le jeudi de 17h à 17h45 en petits groupes pour les enfants à partir de la moyenne section. Tout enfant est susceptible de bénéficier de l'aide. Une autorisation pour la période fixée est demandée aux familles. Les groupes peuvent changer au cours d'une période pour plus de souplesse et d'efficacité.

Les APC apportent une aide aux difficultés rencontrées par les élèves principalement en lecture et langage.

Les directeurs d'école sont dispensés des APC.

### Retour évaluations nationales

Cette année, les élèves de CP, CE1 et CM1 ont été évalués.

L'ensemble des résultats est satisfaisant de manière générale. Les difficultés pointées lors ces évaluations étaient déjà mesurées par les enseignantes et des différents dispositifs ont été mis en place dès le début de l'année pendant le temps de classe et pendant les APC. Ces derniers visent principalement à améliorer la fluence en lecture.

### Année d'auto-évaluation

Cette année, nous avons été sélectionnés pour suivre la phase d'auto-évaluation de l'école. Cette dernière se déroulera dans un délai de 10 semaines soit du 15 janvier au 5 avril 2024.

L'auto-évaluation a pour objectif d'analyser l'école dans sa globalité selon 4 grands domaines d'action :

- les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement
- la vie et le bien-être de l'élève et le climat scolaire
- les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école
- l'école dans son environnement institutionnel et partenarial

Les quatre domaines sont conçus afin de permettre l'analyse de l'ensemble de l'activité et des missions d'une école.

L'ensemble de la communauté éducative est invitée à se joindre à cette analyse : l'équipe pédagogique, les personnels de la collectivité de rattachement, les élèves, les parents, les partenaires (association centre culturel et social), DDEN.

L'objectif est de partager avec l'ensemble des membres une première analyse commune.

L'analyse du contexte externe et interne de l'école doit permettre de caractériser son environnement social, économique, technologique et territorial et de mettre en évidence ses atouts et ses contraintes.

L'analyse se déroulera en plusieurs phases :

- un questionnaire en ligne ouvert à tous les usagers et partenaires de l'école. Il sera anonyme et disponible pendant 15 jours. → du 15 janvier au 28 janvier 2024
- 4 groupes de travail autour des domaines d'action. Le mardi 6 février et le vendredi 8 mars. Ouverts à tous les parents et partenaires qui souhaitent réfléchir à notre école d'aujourd'hui pour mieux appréhender l'école de demain.
- La synthèse de ces groupes de travail puis la synthèse générale seront réalisées par l'équipe enseignante
- La présentation de la synthèse générale lors du dernier conseil d'école.

La synthèse **générale est une appréciation sur l'école** dans son ensemble, elle pointe :

- ses points forts, ses ressources
- ses points de vigilance et ses marges de progrès, ses contraintes
- les choix qu'elle propose, les leviers d'amélioration pertinents, efficaces et cohérents entre eux qu'elle identifie
- les orientations stratégiques préconisées, le plan d'actions et le plan de formation associé

## **Projet d'école – Actions 2023-2024**

---

### **Objectifs du projet :**

- sensibiliser les élèves au développement durable
- faire entrer la nature dans le quotidien
- modifier les comportements face aux déchets
- développer une démarche scientifique

Cette année, nous allons créer un jardin pédagogique, petit écosystème.

Il s'agira, à travers différents temps répartis tout au long de l'année, de découvrir et observer les végétaux et leur cycle de développement, de savoir reconnaître les légumes, leur mode de culture et leur saisonnalité, de développer ses sens à travers le jardinage. Nous nous interrogerons sur la biodiversité afin de prendre conscience de son existence et de son importance, et d'apprendre à mettre en place des pratiques simples pour la préserver.

Nous serons accompagnés par Clémence Prével de 1,2,3 potagez. Nous solliciterons tous les acteurs de l'école afin de mener à bien ce projet.

### Quelques dates :

Période 1	<ul style="list-style-type: none"><li>- Vendredi 22 septembre : Action Nettoyons la nature</li> <li>- Vendredi 20 octobre : Halloween. Les parents délégués ont mis en place un concours de citrouilles d'Halloween pour l'ensemble de l'école. Une action de vente de gâteaux et de légumes de saison a également été mise en place. Remise des prix à 17h.</li></ul>
Période 2	<ul style="list-style-type: none"><li>- Vendredi 10 novembre : intervention de Clémence Prével, observation et création des zones du jardin pédagogique.</li> <li>- Vendredi 10 novembre : réunion de préparation des festivités d'hiver à 17h30.</li> <li>- Samedi 11 novembre : Commémoration. Les élèves sont invités à venir chanter La Marseillaise lors de la commémoration à 10h30.</li> <li>- Vendredi 15 décembre : Festivités d'hiver (venue du père Noël)</li> <li>- Action vente de photos individuelles/fratrie</li></ul>
Période 3	<ul style="list-style-type: none"><li>- 15 janvier : Consultation par questionnaire sur le net de l'ensemble des utilisateurs/ partenaires de l'école.</li> <li>- 18 janvier : intervention 1,2,3 potagez</li> <li>- 6 février : Groupes de travail (auto-évaluation d'école)</li> <li>- Mardi 13 février : mardi gras, fête de carnaval.</li> <li>- Vendredi 16 février : Conseil d'école n°2</li></ul>
Période 4	<ul style="list-style-type: none"><li>- 8 mars : Groupes de travail (auto-évaluation d'école)</li> <li>- Jeudi 14 mars : intervention 1,2,3 potagez</li></ul>
Période 5	<ul style="list-style-type: none"><li>- Vendredi 30 avril : Préparation Kermesse</li> <li>- Rencontre athlétisme avec toutes les écoles de Seurre, pour les élèves d'élémentaire.</li> <li>- Jeudi 30 mai : intervention 1,2,3 potagez</li> <li>- Vendredi 21 juin : Kermesse</li> <li>- Vendredi 28 juin : Conseil d'école n°3</li> <li>- Cycle piscine et cycle kayak.</li></ul>

### **Locaux scolaires: sécurité, PPMS**

---

#### **☛ Travaux**

Pendant l'été, les employés communaux sont intervenus pour effectuer petits et gros travaux.

Nous remercions la mairie pour ces différentes interventions.

Beaucoup de travaux prévus sont relatifs à l'usure des bâtiments. Une liste régulière des points à traiter est transmise à la mairie.

#### ☛ **Évacuation incendie :**

=> Une alerte a été réalisée le 26/09/2023.

Toutes les classes élémentaires sont sorties par l'avant de l'école pour rejoindre la place Pierre VAUX. L'évacuation s'est déroulée en moins de 2 minutes.

Les élèves de PS- MS sont sortis par l'arrière pour rejoindre la place Pierre Vaux. L'évacuation s'est déroulée en 4'20.

#### ☛ **Mise à jour du PPMS :**

P.P.M.S : plan particulier de mise en sûreté.

Le P.P.M.S consiste à prévoir un protocole de mise en sûreté des élèves dans l'école en cas d'incident majeur grave. Deux PPMS sont élaborés au sein des écoles, un PPMS lié aux risques majeurs (tempête, nucléaire, gaz toxiques...) et un PPMS lié à l'attentat/intrusion.

L'objectif est de prévoir des réactions possibles en fonction des situations. Un risque majeur est un événement qui cause de très graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens, à l'environnement.

Mme Mauchand a transmis à la Municipalité le PPMS mis à jour.

Suite aux événements du vendredi 13 octobre, le plan vigipirate a été réévalué passant ainsi au niveau « URGENCE ATTENTAT »

Les mesures supplémentaires de protection correspondent à un élargissement et à un renforcement des dispositifs actuels. Il nous est demandé dans cette période, d'être plus vigilants d'une manière générale.

Le plan Vigipirate se traduit par une plus forte sécurisation des écoles et des établissements scolaires. En complément de ces mesures renforcées, les consignes suivantes doivent être rappelées aux personnels exerçant dans les écoles, aux personnels qui interviennent en leur sein, aux parents d'élèves et aux élèves.

- L'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte
- Un contrôle visuel des sacs doit être effectué ; en cas de refus, le directeur d'école ou le chef d'établissement peut refuser l'accès à l'établissement ;
- L'identité des personnes étrangères à l'école est systématiquement vérifiée ; en cas de doute, le directeur d'école peut refuser l'accès à l'établissement ;
- Une attention particulière doit également être portée à la gestion des flux d'élèves, des entrées et sorties dans les écoles .
- Dans la mesure du possible, les attroupements doivent être évités car ils exposent leurs membres à une menace d'attaque directe. Des solutions limitant la fréquence des allées et venues entre l'établissement et la voie publique doivent être recherchées.
- Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect, y compris aux abords des établissements.

De plus, notre exercice de mise en sécurité a été reporté.

Compte-rendu rédigé par Madame Mauchand